

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Séance du Conseil Municipal du 27 février 2019

# Sommaire

Parties	Pages
La Loi de Finances 2019	<b>3</b>
Analyse des résultats 2018	<b>9</b>
Évolution prévisionnelle des structures de fonctionnement 2019	<b>17</b>
Orientations d'investissement 2019	<b>30</b>
Financement des investissements	<b>33</b>
La dette communale	<b>36</b>
La masse salariale	<b>40</b>
Le Budget Patrimoine	<b>47</b>
Annexes	<b>52</b>

# La Loi de Finances 2019

Economie de la LFI 2019 et incidences sur la Commune

# Contexte économique de la LFI 2019

La croissance de la zone Euro s'est affaiblie en 2018, et devrait s'établir autour de 2,0%. En France, elle ne devrait pas dépasser 1,7%, après avoir atteint 2,3% en 2017. Sur l'année 2019, les prévisions de la Commission Européenne sont respectivement de 2,0% et 1,7% pour l'UE et la France.

Les mesures de redressement des finances publiques se sont traduites par un abaissement du déficit public sous le seuil européen de 3% du PIB pour la troisième année consécutive.

## Prévisions économiques et budgétaires de la LFI 2019

Rubriques	2017	2018	Prévi 2019
PIB (€ courants)	2 292 Mds €	2 350 Mds €	2 420 Mds €
Variation PIB en volume	1,8%	1,7%	1,7%
Dépenses de l'Etat (€ courants)	382,8 Mds €	386,8 Mds €	390,8 Mds €
<i>Dont concours financiers aux Collectivités*</i>	<i>48,6 Mds €</i>	<i>48,2 Mds €</i>	<i>48,6 Mds €</i>
Solde général du budget de l'Etat (€ courants)	-67,7 Mds €	-81,3 Mds	-98,7 Mds
Dette publique	2 257 Mds €	2 319 Mds €	2 386 Mds €
Déficit public consolidé (% PIB)**	-2,7%	-2,6%	-2,8%
Dette publique-ratio d'endettement (% PIB)**	98,5%	98,7%	98,6%

\*La DGF représente 27 Mds € des concours financiers en 2019 (PLF2019-jaune Collectivités, p. 5), qui comprennent les prélèvements sur recettes, la TVA des Régions et la mission RCT

\*\*Objectifs fixés respectivement à 3,0% et 60% par l'UE

# Principales dispositions des lois de finances

La loi de programmation des finances publiques (2018-2022) : un cadre quinquennal pour les relations financières Etat/Collectivités

- Le Gouvernement souhaite donner de la visibilité aux Collectivités sur l'évolution des concours financiers durant le quinquennat
- En contrepartie d'un effort sur les dépenses de fonctionnement et l'endettement, les concours financiers sont stabilisés autour de **48,5 Mds €** entre 2018 et 2022
- L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixé à 1,2% en valeur, et vérifié dans le cadre de la contractualisation avec les Collectivités de grande taille (la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées est concernée)

Loi de finances 2019 : les dispositions intéressant Lescar

- Les valeurs locatives (ou bases fiscales) sont revalorisées de 2,2%
- La hausse des concours financiers de l'Etat aux Collectivités (+279M€) est compensée à hauteur de 159M€ par écrêtement interne de la DGF et par les variables d'ajustement (compensations exonération FB et DCRTP pour la Commune)
- Le dispositif de péréquation horizontale est maintenu avec le Fonds de Péréquation Intercommunal, dont l'enveloppe reste constante

# La réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation prévoit un dégrèvement complet des contribuables les plus modestes pour 2020, en fonction de leur revenu fiscal de référence. La réduction de l'impôt sera progressive : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

## Seuils retenus pour le dégrèvement de la TH

Type ménage	Revenu fiscal de référence	Revenu imposable par mois
Célibataire	27 000	2 500
Couple sans enfant	43 000	3 980
Couple avec un enfant	49 000	4 535
Couple avec deux enfants	55 000	5 090

Les Communes et EPCI percevant la Taxe d'Habitation seront donc intégralement compensées. **Cette compensation prendra la forme d'un dégrèvement, et non d'une exonération.**

### Exonération

L'Etat verse une dotation à la Commune pour compenser la perte de recette.

La compensation est figée et la Commune perd des recettes dans le temps.



### Dégrèvement

L'Etat se substitue au contribuable pour payer la ressource fiscale à la Commune.

La compensation est dynamique et la Commune ne perd pas de recettes.

# L'évolution de la DGF

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue le principal concours financier de l'Etat aux Collectivités Territoriales. Elle représente encore 26,9 Mds € en 2019.

La Commune percevait deux composantes de la DGF : la dotation de base (nombre d'habitants) et la dotation superficie (superficie communale). **La DGF de Lescar s'élevait à 1 047 000 € en 2013**, avant les mesures de baisse. A partir de 2015, le montant de la DGF a été forfaitisé : **seule la part population est restée dynamique.**

En 2019, la Commune **ne devrait plus subir le mécanisme d'écrêtement**, qui finance les évolutions internes de la DGF (part population, dotations de solidarité urbaine et rurale, etc.).

**Evolution de la DGF de Lescar (2014-2019)**

Facteurs d'évolution de la DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part population		-7 K€	-1 K€			
Ecrêtement	-109 K€	-28 K€	- 19K€	-125 K€	?	
Redressement cptes publics		-272 K€	-272 K€	-136 K€		
<b>Montant DGF encaissé</b>	<b>938 K€</b>	<b>631 K€</b>	<b>339 K€</b>	<b>78 K€</b>	<b>0 €</b>	<b>?</b>

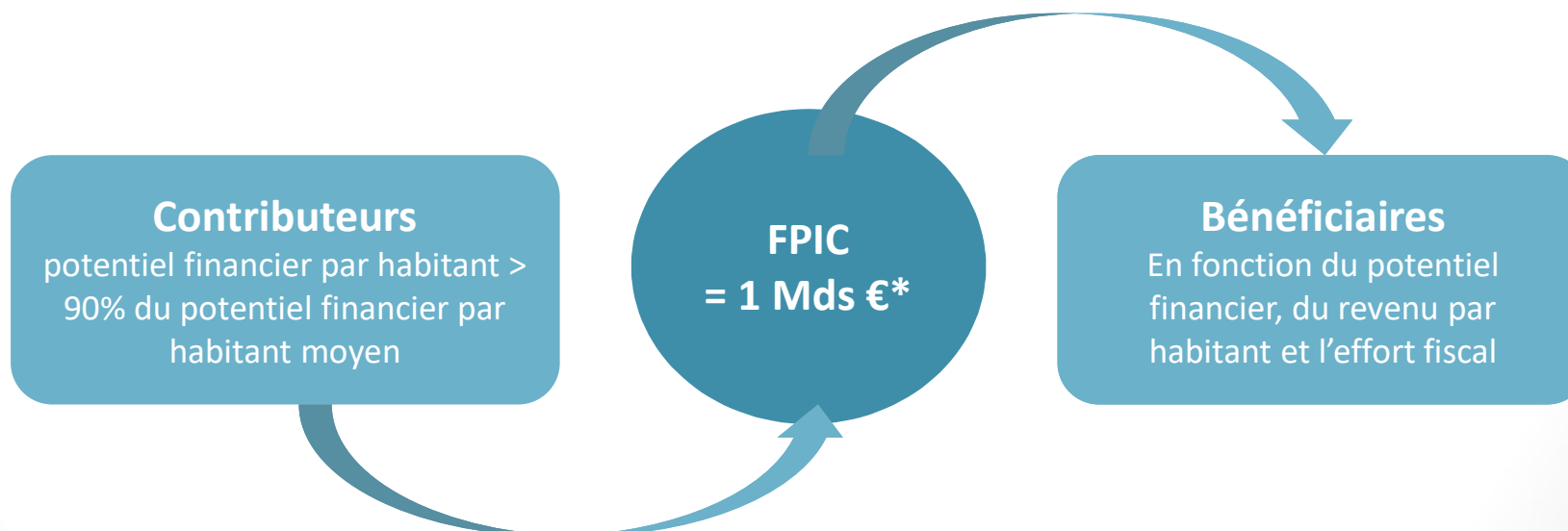
En 2019, la Commune pourrait se voir notifier une DGF négative, le montant de l'écrêtement subi en 2018 n'ayant à ce jour pas été communiqué par les services de l'Etat.

# Une stabilisation du FPIC

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été créé en 2012. Son objectif est de procéder à une redistribution horizontale des richesses entre Communes et Intercommunalités.

En 2018, la Commune a dû s'acquitter de **175 860 €** au titre de ce dispositif. La contribution communale devrait rester stable en 2019, l'enveloppe du FPIC étant gelée à 1 Md €.

## Mécanisme de fonctionnement du dispositif du Fonds de Péréquation (FPIC)



\*Les Lois de Finance ont prévu une augmentation rapide de l'enveloppe du FPIC, qui est passée de 150 M€ en 2012 à 1 Mds € en 2016. Depuis 2016, le montant de l'enveloppe n'a pas évolué.



# Analyse des résultats 2018

Comptes de résultat approchés du Budget Principal

# Synthèse de la section de fonctionnement

## Vue synthétique des produits de fonctionnement (2016-2018)

Rubriques	CA 2016	CA 2017	CA anticipé 2018
Atténuation de charges	252 637,50 €	195 864,94 €	314 606,41 €
Produits des services	1 290 327,34 €	1 149 883,96 €	1 294 573,88 €
Impôts et taxes	10 701 681,22€	10 698 976,36 €	11 231 547,52 €
Dont contributions directes	4 713 185,00 €	4 750 255,00 €	5 344 356,00 €
Dont Attribution de Compensation	4 451 870,02€	4 982 927,06 €	4 826 937,28 €
Dont Dotation de Solidarité Communautaire	516 999,82 €	- €	- €
Dont Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	399 900,00 €	387 775,43 €	407 950,91 €
Dotations et participations	1 744 304,00 €	1 382 802,38 €	1 370 978,69 €
Dont DGF	339 871,00 €	78 638,00 €	- €
Dont CAF	1 102 868,41 €	979 871,01 €	1 031 955,55 €
Autres produits de gestion courantes	184 839,38 €	174 535,69 €	257 855,87 €
Dont reversement budgets annexes		32 000,00 €	120 000,00 €
Produits financiers	94,59 €	98,83 €	113,54 €
Produits exceptionnels	114 805,66 €	629 344,34 €	284 781,32 €
Total	14 299 508,69 €	14 231 506,50 €	14 754 457,23 €

Les produits de fonctionnement progressent nettement (**523K€, +3,8%**), suite à l'augmentation de la fiscalité (594K€), et malgré la baisse des produits exceptionnels (cessions).

# Synthèse de la section de fonctionnement

## Vue synthétique des charges de fonctionnement (2016-2018)

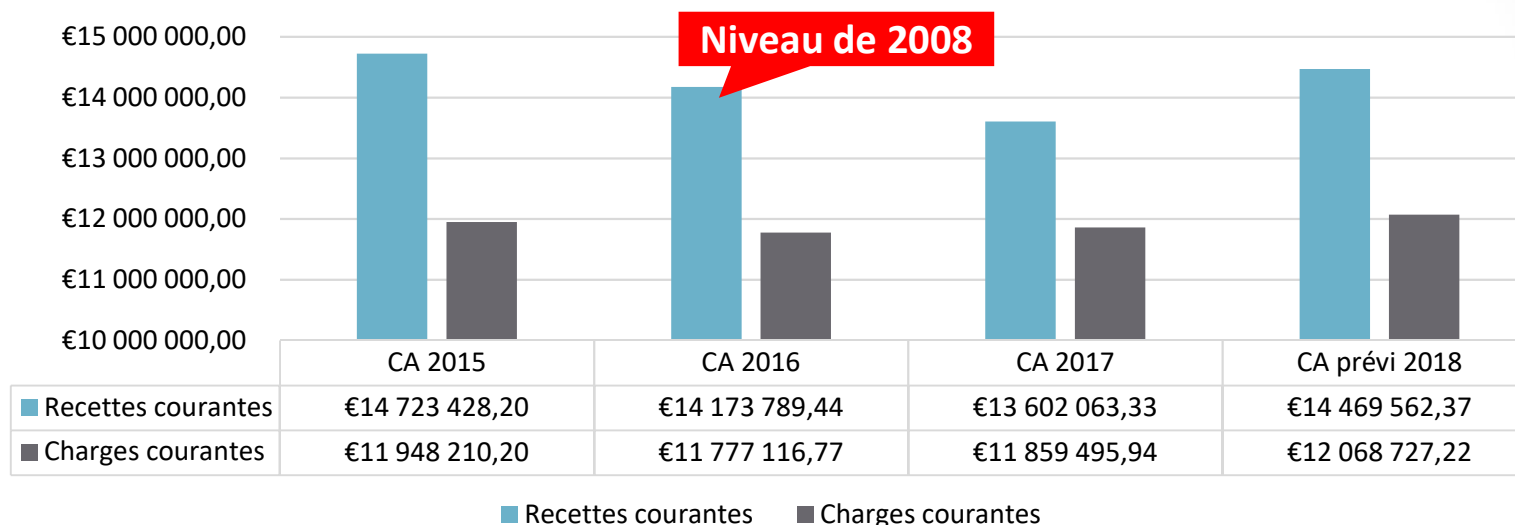
Rubriques	CA 2016	CA 2017	CA anticipé 2018
Charges à caractère général	2 673 359,13 €	2 638 115,03 €	2 558 402,25 €
Dont électricité	470 988,12 €	416 889,13 €	439 797,12 €
Charges de personnel	8 103 147,64 €	8 218 321,42 €	8 281 800,01 €
Atténuation de produits	182 045,00 €	171 036,00 €	179 279,20 €
Autres charges de gestion courantes	818 565,00 €	832 023,49 €	1 049 245,76 €
Dont subventions (associations et CCAS)	620 735,00 €	643 361,00€	726 177,60 €
Charges financières	531 620,74 €	94 060,73 €	84 487,46 €
Charges exceptionnelles	41 326,55 €	85 202,30 €	93 806,24 €
Total	12 350 064,06 €	12 038 758,97 €	12 247 020,92 €

Les dépenses de fonctionnement 2018 sont en hausse (+1,8%), principalement en raison de la subvention versée au CCAS (430K€), et d'une reprise de l'augmentation de la masse salariale (+0,8%).

Cependant, **il faut également noter un recul des charges à caractère général (-3,1%), pour le quatrième exercice consécutif**. Le montant des charges à caractère général réalisé en 2014 s'élevait à 2 817K€, contre 2 558K€ en 2018, soit **-9,2%** sur la période.

# Analyse des charges et recettes courantes

Charges et recettes courantes (2015-2018)



Les **recettes courantes** connaissent une importante progression en 2018 (862K€, soit +6,4%) :

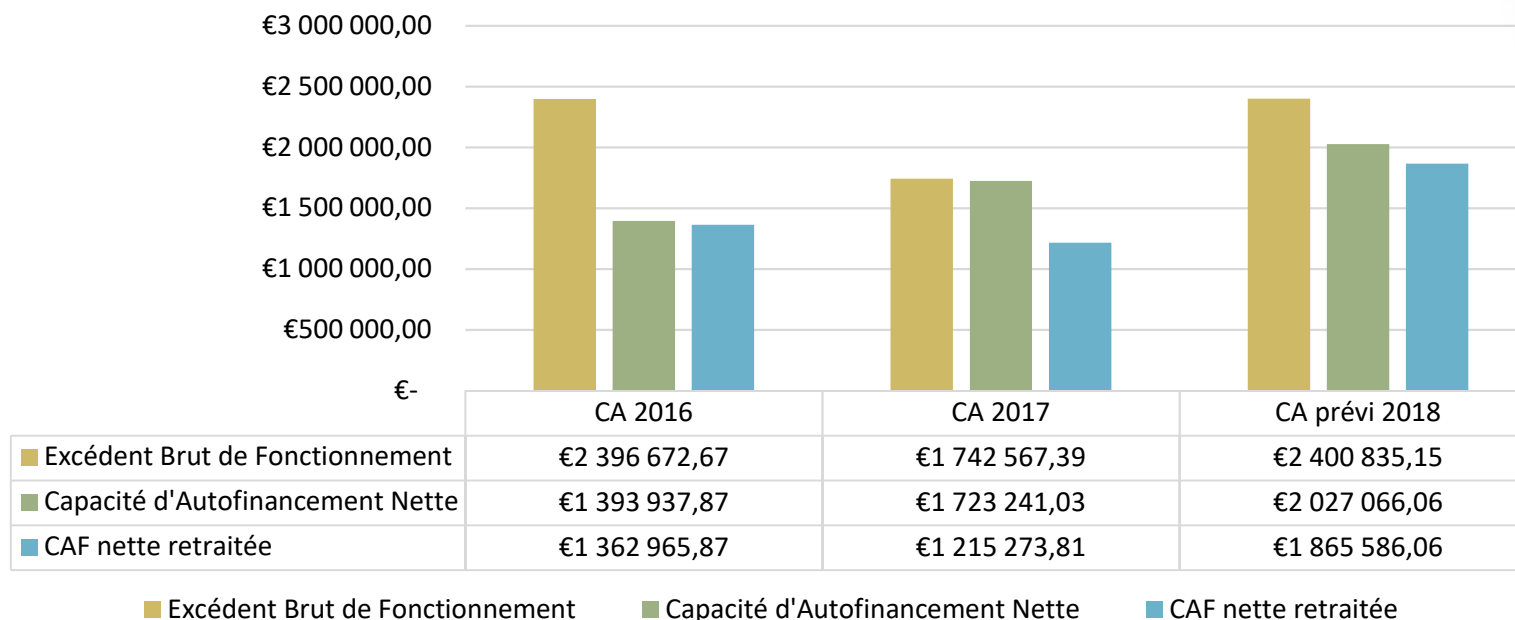
- L'augmentation des recettes fiscales : **+594K€**, suite à l'augmentation des taux de fiscalité
- L'augmentation des indemnités d'assurance du personnel : +116K€
- L'augmentation des versements des budgets annexes : +88K€ (110K€ issus du Budget Patrimoine)

Les **charges courantes** sont à nouveau en progression (+1,8%), après plusieurs exercices à la baisse (2015-2016) et une stabilisation en 2017, et en dépit d'une nouvelle diminution des charges à caractère général (-80K€, soit -3,1%) :

- les charges de personnel progressent sensiblement avec le RIFSEEP (+63K€, soit +0,7%)
- les charges de gestion courantes sont en nette augmentation, sous le double effet de la subvention versée au CCAS (+90K€) et du remboursement au SDEPA des travaux de la rue du Hiàa (88K€).

# Une nette amélioration des résultats

**Autofinancement (2016-2018)**



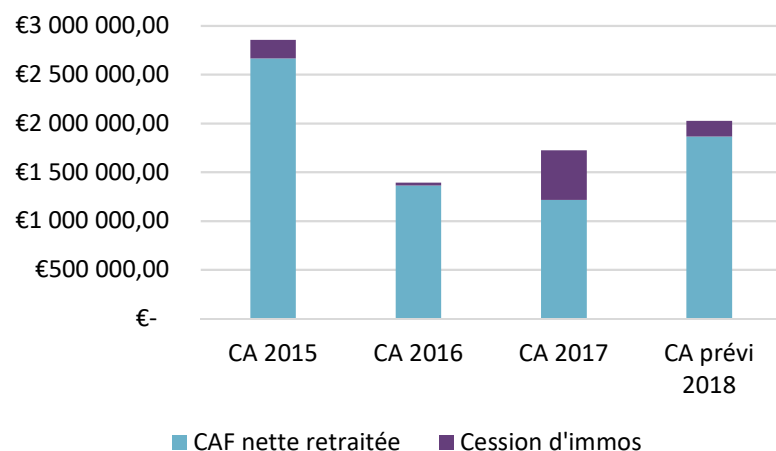
**L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) se redresse nettement pour s'établir à 2 400K€, soit +658K€ (+37,8%),** permettant à la Commune de retrouver une marge de manœuvre à la hauteur de ses besoins.

La CAF nette connaît également une augmentation (+17,6%), en dépit d'une baisse des produits de cession (-160K€). Par conséquent, la CAF nette retraitée (CAF nette moins les produits de cession) progresse de **53,5%** (+650K€).

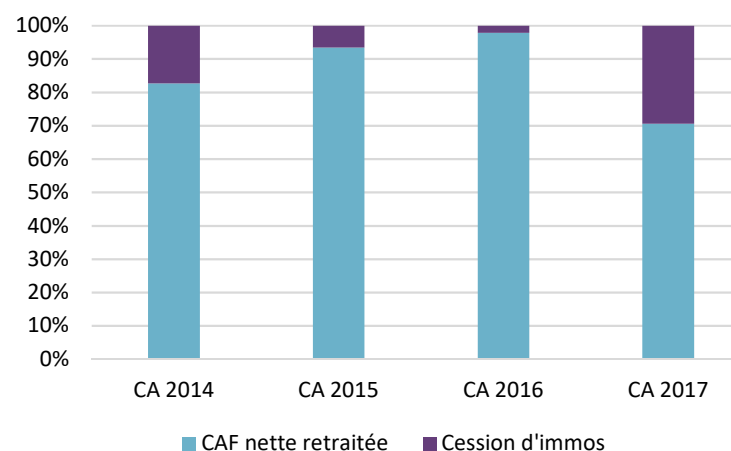
# Focus sur la CAF nette

La CAF nette permet de mesurer la capacité de la Commune à investir sans recours à l'emprunt. En toute logique, **elle devrait couvrir les dépenses d'investissement correspondant à l'entretien courant et au renouvellement du patrimoine.**

**CAF nette retraitée des cessions d'immos  
(2015-2018)**



**Part des cessions d'immos dans la CAF  
nette (2015-2018)**



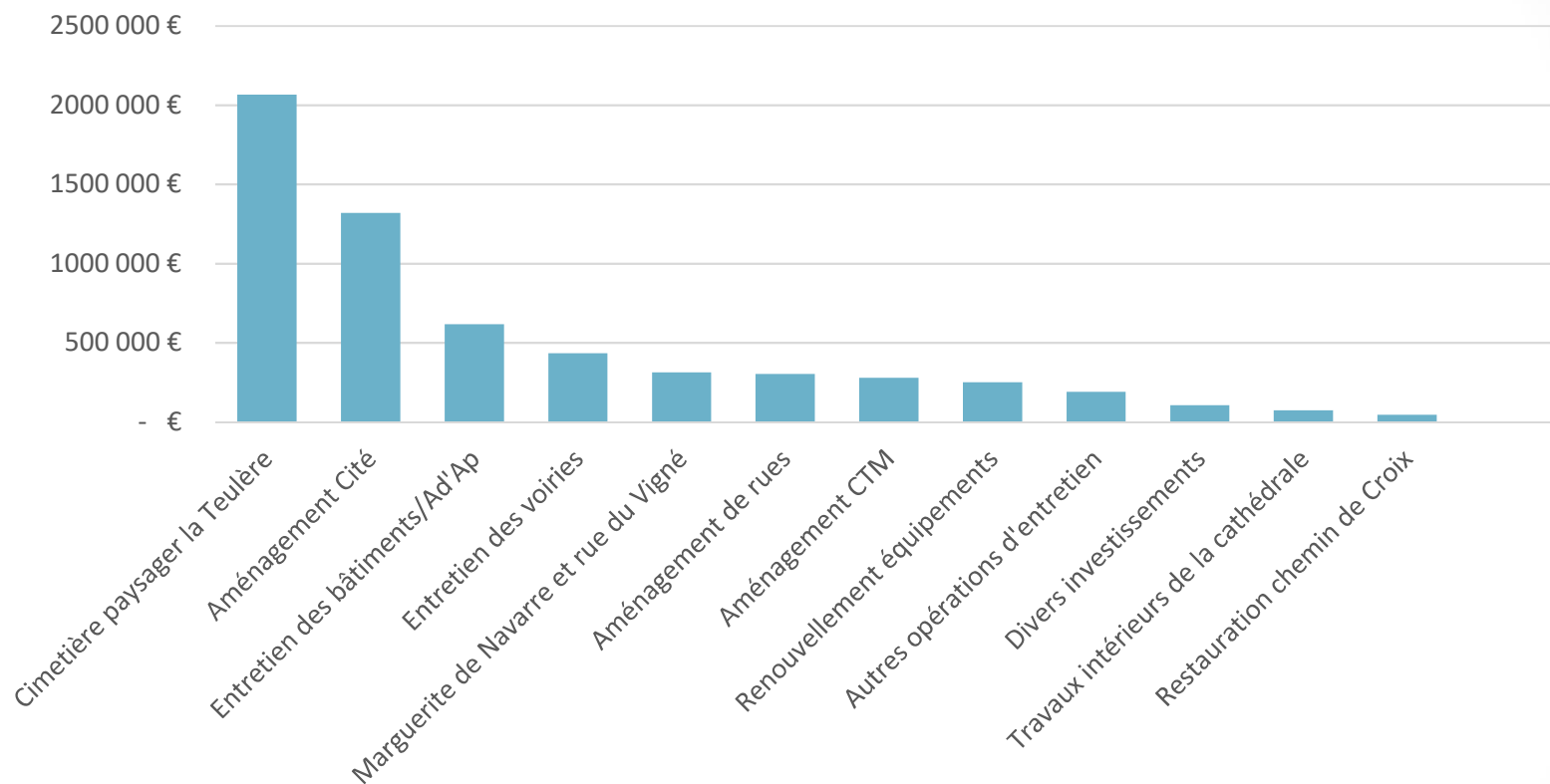
La prévision des produits de cession en recettes est inscrite en recettes d'investissement (024) au BP, mais est réalisée et constatée en recettes de fonctionnement (cpte 775) au CA.

La part des cessions d'immobilisations dans la composition de la CAF nette est variable et aléatoire : elle oscille entre moins de 1% en 2016 à 30% en 2017. Il est nécessaire de retraiter la CAF des produits de cession pour en mesurer les véritables variations :

- Diminution de la CAF nette de **32,1%** entre 2015 et 2018
- ...contre **30,1%** pour la CAF nette retraitée sur la même période.

# Analyse des investissements 2018

Opérations d'investissement 2018 (5 997K€)

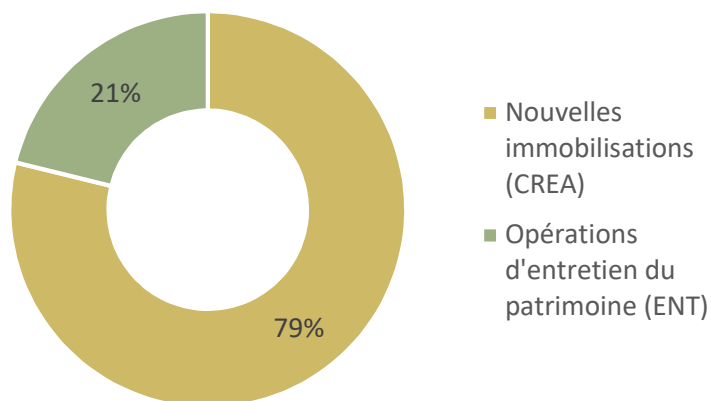


Le montant total des investissements s'élève à **5 997€** en 2018, contre 2 415K€ en 2017, avec des restes-à-réaliser d'un montant de 1 737K€.

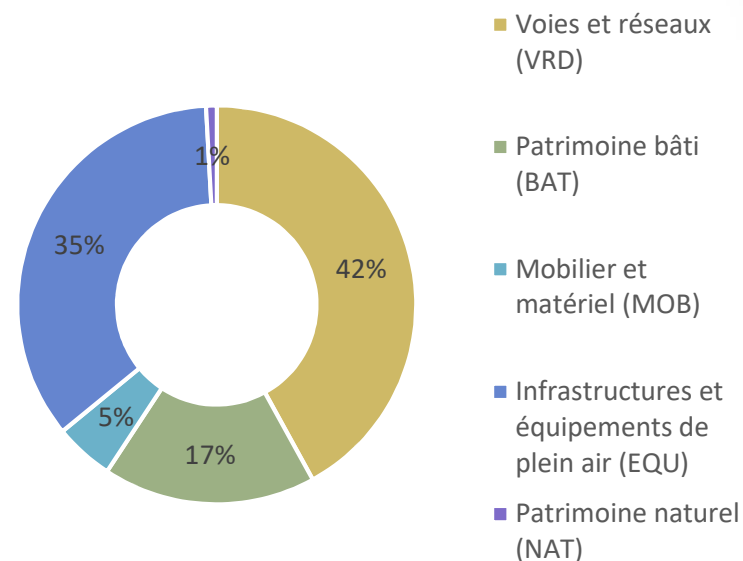
Le cimetière paysager de la Teulère, et l'aménagement de la Cité Historique, ont représenté l'essentiel des investissements, en volume (3 383K€) et en proportion (56%).

# Analyse des investissements 2018

## Ventilation des principales opérations d'investissement 2018 (5 997K€)



## Typologie des investissements 2018



Les opérations d'entretien du patrimoine ont représenté 21% de l'investissement en 2018. La création du cimetière la Teulère (EQU) et l'aménagement de la Cité Historique (VRD) sont à l'origine de cette répartition.

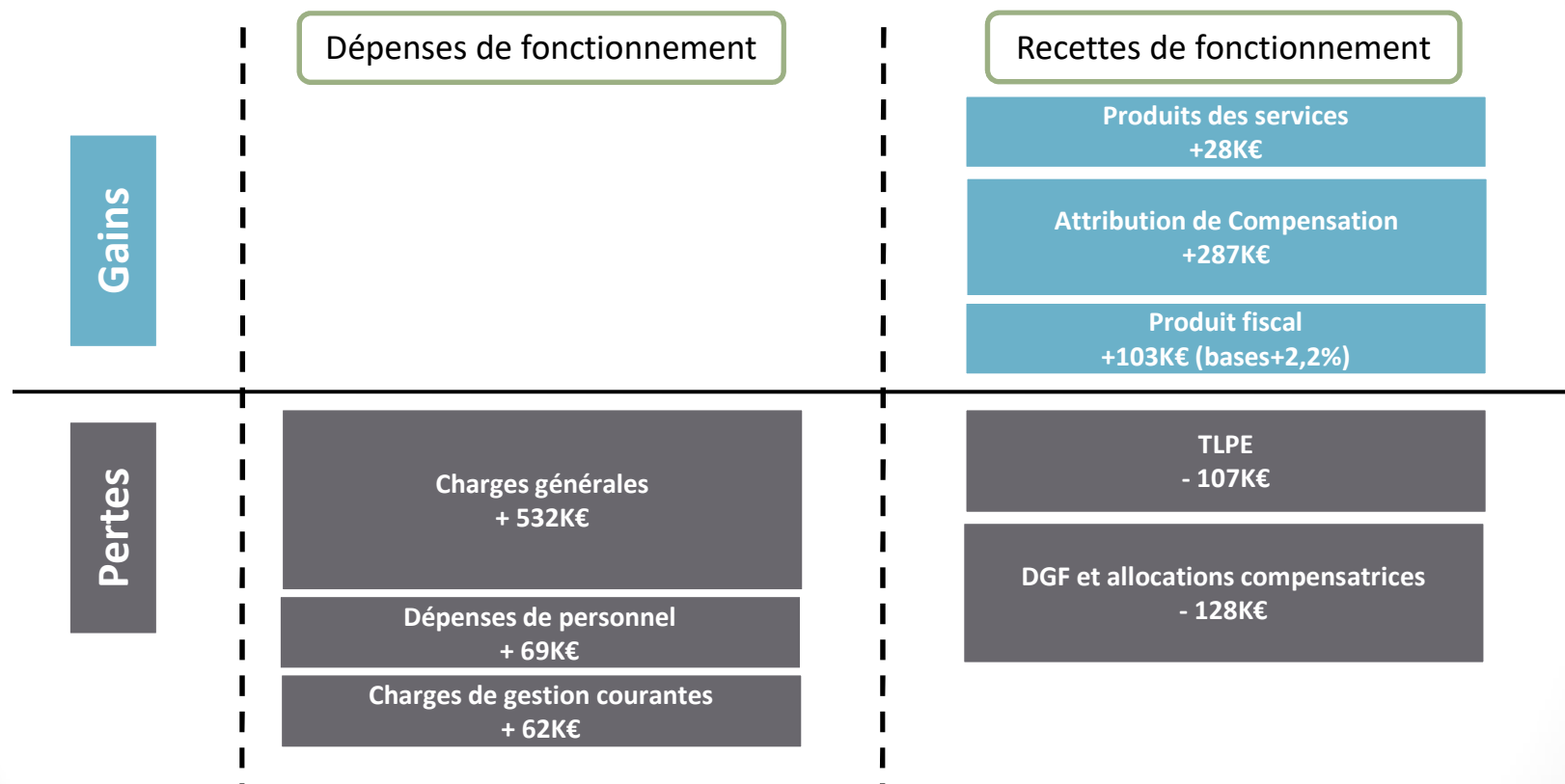


# Évolution prévisionnelle des structures de fonctionnement 2019

Orientations en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement

# Macro-perspectives 2019

## Estimation des gains et pertes de fonctionnement à périmètre constant de services publics

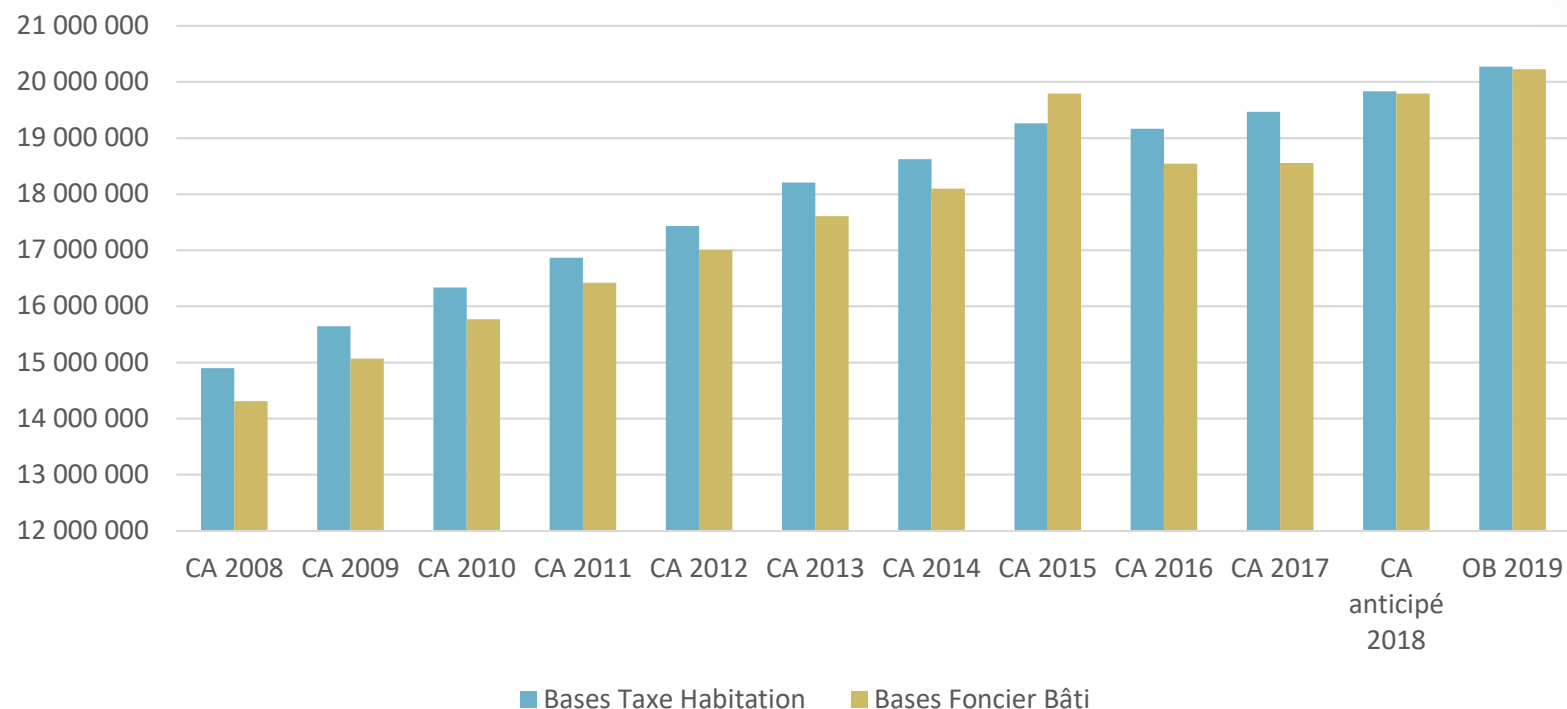


En contractant les gains et les pertes sur les principaux postes des dépenses et recettes de fonctionnement, **l'écart prévisionnel est négatif et s'élève à environ 480K€.**

**Ce montant équivaut à une augmentation d'environ 9% des taux d'imposition (TH et TFB), pour maintenir le même équilibre qu'en 2017, c'est-à-dire une CAF constante.**

# Evolution des bases fiscales

## Evolution des bases fiscales (2008-2019)

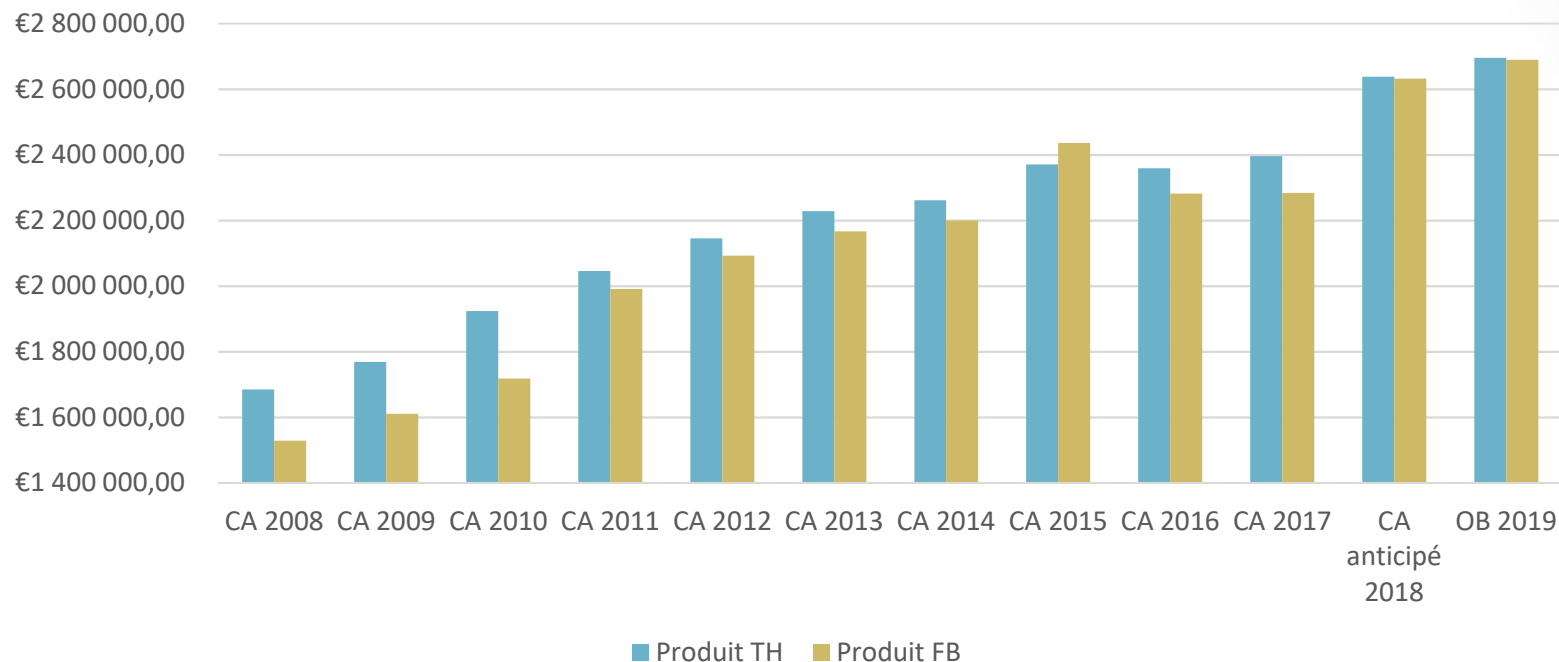


Les bases fiscales de la taxe d'habitation et du foncier bâti ont connu en 2018 une progression respective de 1,9% et de 6,7% (ce dernier s'expliquant par l'intégration des valeurs locatives de la nouvelle galerie commerciale du centre Carrefour).

Pour 2019, une croissance minimum de **2,2%** est attendue, sans anticiper d'évolution de l'assiette.

# Evolution du produit fiscal

## Evolution du produit fiscal (2008-2019)



Le produit a évolué régulièrement jusqu'en 2014, puis a connu une hausse importante en 2015, sous l'effet conjugué de l'erreur de calcul commis par la DGFIP sur les bases de foncier bâti, et du cumul de la compensation et des dégrèvements des exonérations de taxe d'habitation (1/2 part personnes isolées).

Le produit fiscal global devrait connaître une croissance spontanée d'environ **103K€** en 2019, aucune hausse des taux de fiscalité n'étant prévue.

# Focus sur l'évolution du produit fiscal (1)

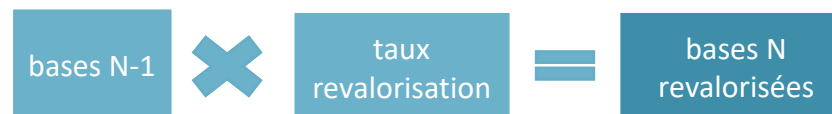
## 1 Comment est calculé le produit fiscal d'une Commune ?

Pour déterminer un produit fiscal, on multiplie les bases fiscales (qui représentent la somme des valeurs locatives des locaux d'une Commune) par le taux voté par le Conseil Municipal :



## 2 Comment sont révisées les bases fiscales de l'année N ?

Chaque année, la Loi de Finances prévoit un taux de revalorisation des bases fiscales, qui s'applique aux bases de la taxe d'habitation et aux bases du foncier bâti de toutes les Collectivités :



De plus, si de nouveaux locaux ont été construits, ou ont été agrandis, leur valeur locative vient s'ajouter aux bases fiscales existantes et les augmenter d'autant :



On parle de « **revalorisation des bases** » pour le premier calcul, et « **d'effet d'assiette** » pour le second. L'opération de revalorisation ne dépend pas de la Commune, c'est la Loi de Finances qui en fixe le taux pour l'ensemble des Collectivités à fiscalité directe. En revanche l'effet d'assiette dépend des nouvelles constructions de locaux d'habitation et de locaux professionnels constatées sur la Commune.

# Focus sur l'évolution du produit fiscal (2)

## 1 Quel a été l'effet de la revalorisation des bases fiscales en 2018 ?

La Loi de Finances 2018 a fixé le taux de revalorisation des bases à 1,2% :

	Bases 2017 (A)	Augmentation des bases (B=A*1,2%)	Bases 2018 revalorisées (C=A+B)
Taxe Habitation	19 465 491	233 586	19 699 077
Foncier bâti	18 552 274	222 627	18 774 901

## 2 Quel a été l'effet d'assiette sur les bases fiscales en 2018 ?

Les bases fiscales de la Commune ont fortement augmenté avec l'effet d'assiette :

- Les bases de TH ont augmenté de 0,7%, qui correspondent aux valeurs locatives des nouveaux logements taxés à partir de 2018.
- Les bases de FB ont augmenté de 5,4%, qui correspondent également aux valeurs locatives des nouveaux logements\*, mais surtout à celles des locaux professionnels (galerie commerciale Carrefour).

Les locaux professionnels ne sont pas assujettis à la TH, ce qui explique l'évolution différenciée des bases en 2018.

	Bases 2018 revalorisées (C)	Effet d'assiette (D)	Bases 2018 notifiées (E=C+D)	Taux évolution
Taxe Habitation	19 699 077	132 338	19 831 415	0,7%
Foncier bâti	18 774 901	1 014 377	19 789 278	5,4%

\* nota : les logements sociaux sont exonérés de taxe sur le foncier bâti

# Focus sur l'évolution du produit fiscal (3)

## 1 Calcul de l'effet de la revalorisation

	Bases supplémentaires après revalorisation	Application des taux imposition 2017	Produit fiscal supplémentaire
Taxe Habitation	233 586	12,31%	28 754 €
Foncier bâti	222 627	12,31%	27 405 €

## 2 Calcul de l'effet d'assiette

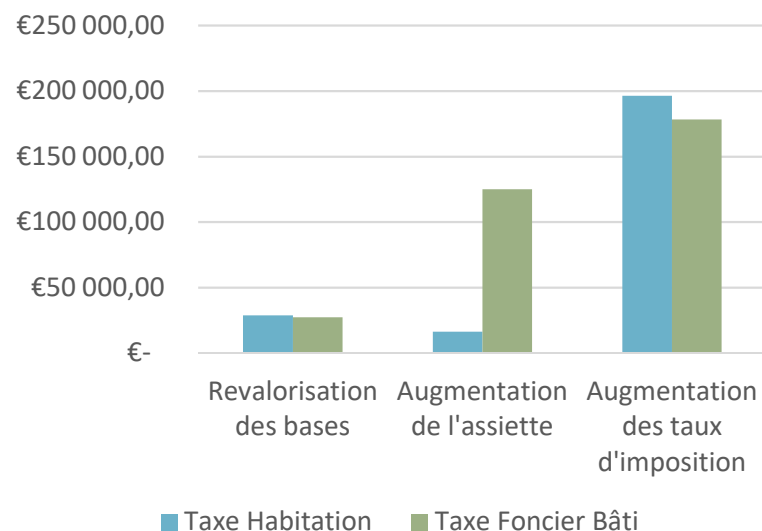
	Bases supplémentaires issues de l'assiette	Application des taux imposition 2017	Produit fiscal supplémentaire
Taxe Habitation	132 338	12,31%	16 291 €
Foncier bâti	1 014 377	12,31%	124 870 €

## 3 Calcul de l'effet taux (les taux de TH et de FB ont augmenté de 12,31% à 13,30%)

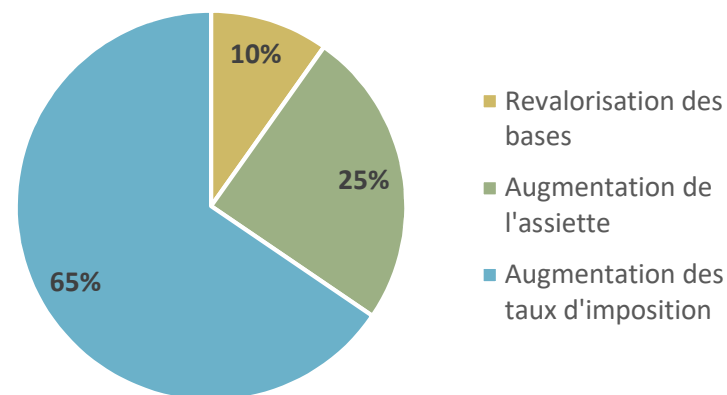
	Bases 2018 notifiées	Application de l'écart de taux 2017/2018	Produit fiscal supplémentaire
Taxe Habitation	19 831 415	0,99%	196 331 €
Foncier bâti	19 789 278	0,99%	178 103 €

# Focus sur l'évolution du produit fiscal (4)

### Décomposition de l'augmentation du produit fiscal 2018



### Décomposition de l'augmentation du produit fiscal 2018



Les vues de synthèse permettent d'apprécier directement les déterminants de l'augmentation du produit fiscal 2018, qui s'élève pour la TH et la FB à 571K€ (la taxe sur le Foncier Non Bâti n'est pas incluse).

Le changement des taux d'imposition ont généré 65% de produit fiscal supplémentaire. L'effet levier a été d'autant plus important que l'assiette du Foncier Bâti a augmenté dans des proportions importantes.



# Bilan du plan de réduction des charges

Le plan de réduction des charges arrêté en 2015 visait les objectifs suivants :

- **100 000 € de réduction des charges générales et de gestion** sur trois exercices (2015-2017), HORS inflation
- **80 000 € de réduction des charges de personnel** sur cinq exercices (2015-2019), HORS GVT (taux d'inflation propre à la masse salariale)

## Synthèse des effets du plan de réduction des charges (2014-2018)

Type de charges	CA 2014 (1)	Taux inflation moyen 2015-2019 (2)	Charges 2019 théoriques (avec inflation)	Prévu OB 2019 (4)	Ecart (4)-(1)
Charges générales	3 641K€	0,7%	3 770K€	3 847€*	+77K€
Masse salariale	8 402K€	1,8%	9 185K€	8 350K€	-835K€

*\*les charges générales ont été retraitées des travaux remboursés au SDEPA, et des repas commandés à la SPL pour les écoles et le centre de loisirs, la CDA ayant restituée à la Commune l'AC correspondant au transfert de charges réalisés en 2003-2004.*

Les efforts réalisés sur les charges courantes de fonctionnement depuis 2014, en particulier sur les dépenses de personnel, devraient permettre de dégager, à périmètre constant et en tenant compte de l'inflation moyenne constatée par l'INSEE, **758K€** d'économies sur l'exercice 2019.

# Evolution des recettes courantes

Rubriques	CA 2018	OB 2019	Evolution
Atténuation de charges	314 606,41 €	270 000,00 €	-14,0%
Produits des services	1 294 573,88 €	1 322 207,00 €	+2,2%
Impôts et taxes	11 231 547,52 €	11 420 927,00 €	+1,7%
Dotations et participations	1 370 978,69 €	1 347 151,00 €	-1,7%
Autres produits de gestion courantes	257 855,87 €	271 452,00 €	+5,4%
<b>Total</b>	<b>14 469 562,37 €</b>	<b>14 631 737,00 €</b>	<b>+1,1%</b>

Les recettes courantes de fonctionnement connaîtraient une légère progression, estimée à **+1,1%**. Elles s'établiraient à 14 631K€ en 2019, contre 14 469K€ en 2018.

La trajectoire des recettes repose principalement sur l'évolution du produit fiscal et un léger redressement des produits des services. **La prévision est construite sur des taux de fiscalité constants en 2019.**

# Evolution des charges courantes

Rubriques	CA 2018	OB 2019	Evolution
Charges à caractère général	2 558 402,25 €	3 090 000,00 €	+20,8%
Charges de personnel	8 281 800,01 €	8 350 000,00 €	+0,8%
Atténuation de produits	179 279,20 €	189 730,00 €	+5,6%
Autres charges de gestion courantes	1 049 245,76 €	1 111 505,00 €	+5,9%
<b>Total</b>	<b>12 068 727,22 €</b>	<b>12 741 235,00 €</b>	<b>+5,6%</b>

Les charges courantes de fonctionnement sont prévues en augmentation de **5,6%**.

L'augmentation des charges à caractère général est liée à plusieurs facteurs :

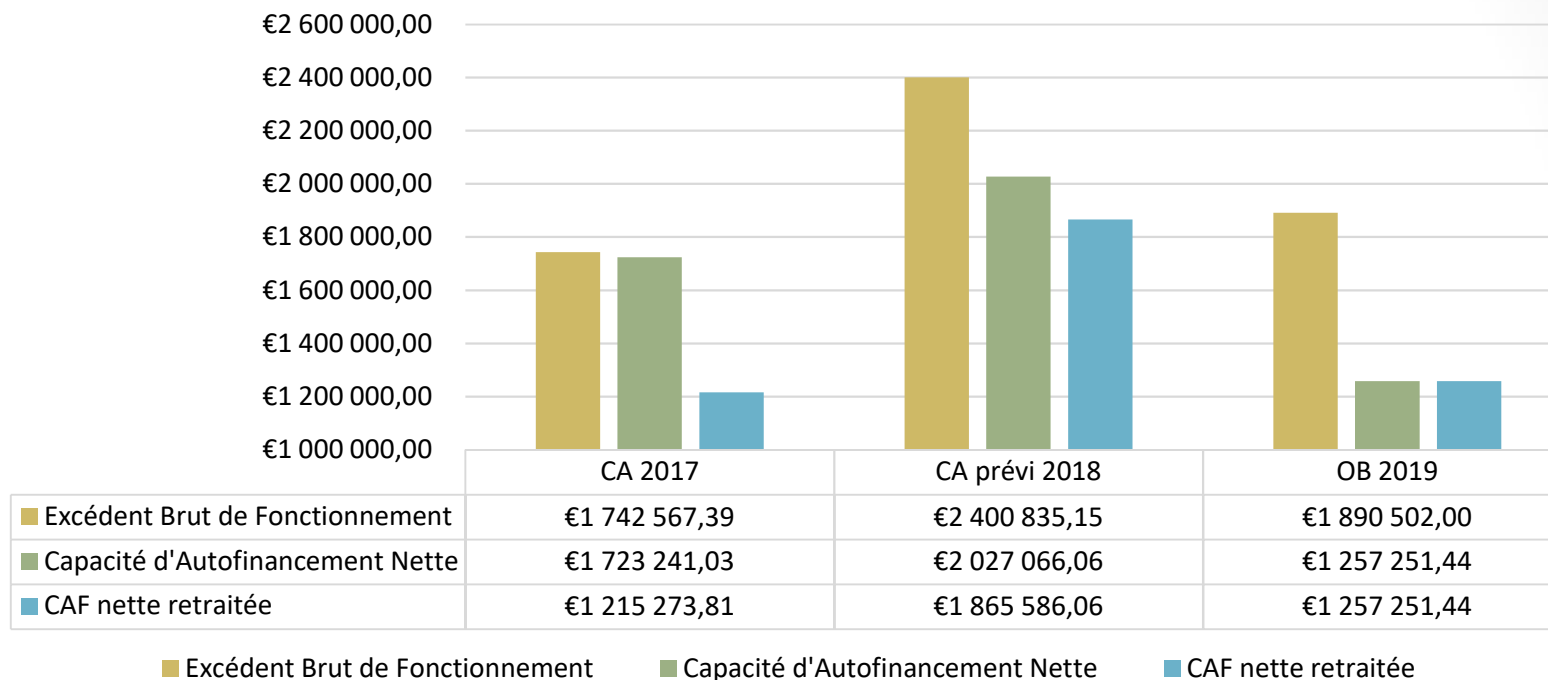
1. La commande des repas à la SPL pour les écoles et le centre de loisirs (344K€)\*
2. L'organisation d'une nouvelle édition des Mystères de la Cité (87K€)
3. L'externalisation d'une partie des activités de la logistique des surfaces et de l'organisation des manifestations (70K€)

Ces dépenses représentent 501K€ sur les 532K€ d'augmentation des charges à caractère général. La réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs de l'avenue Carrérot (110K€) sont à l'origine de l'augmentation des charges de gestion courante.

*\*La restitution de la compétence de restauration collective à la Commune par la CDA s'est accompagnée d'une restitution de l'attribution de compensation correspondante (291K€).*

# Incidences sur les SIG

Evolution de l'autofinancement (2017-2019)



Les capacités d'autofinancement de la Commune connaîtraient une baisse importante en 2019 :

- l'EBF diminue de 510K€, sous l'effet de la dynamique défavorable charges/recettes courantes, retrouvant un niveau comparable au CA2017.
- la CAF nette retraitée diminue de 32%, et s'établirait à **1 257K€**.

La charge d'annuité de la dette, qui passe de 563K€ en 2017 à 630K€ en 2019, pèse faiblement sur les capacités d'autofinancement de la Commune.

# Synthèse des capacités d'autofinancement

## Les soldes intermédiaires de gestion (2017-2019)

Solde Intermédiaire de Gestion (SIG)	CA 2017	CA anticipé 2018	OB 2019
Excédent brut de fonctionnement	1 742 567,39 €	2 400 835,15 €	1 890 502,00 €
Résultat courant	1 648 605,49 €	2 316 461,23 €	1 729 739,00 €
Capacité d'autofinancement brute	2 192 747,53 €	2 507 436,31 €	1 727 034,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 723 241,03 €	2 027 066,06 €	1 257 251,44 €
Capacité d'autofinancement nette retraitée*	1 215 273,81 €	1 865 586,06 €	1 257 251,44 €

\*La capacité d'autofinancement nette retraitée est égale à la CAF nette à laquelle sont retranchés les produits de cession d'immobilisations de l'exercice.

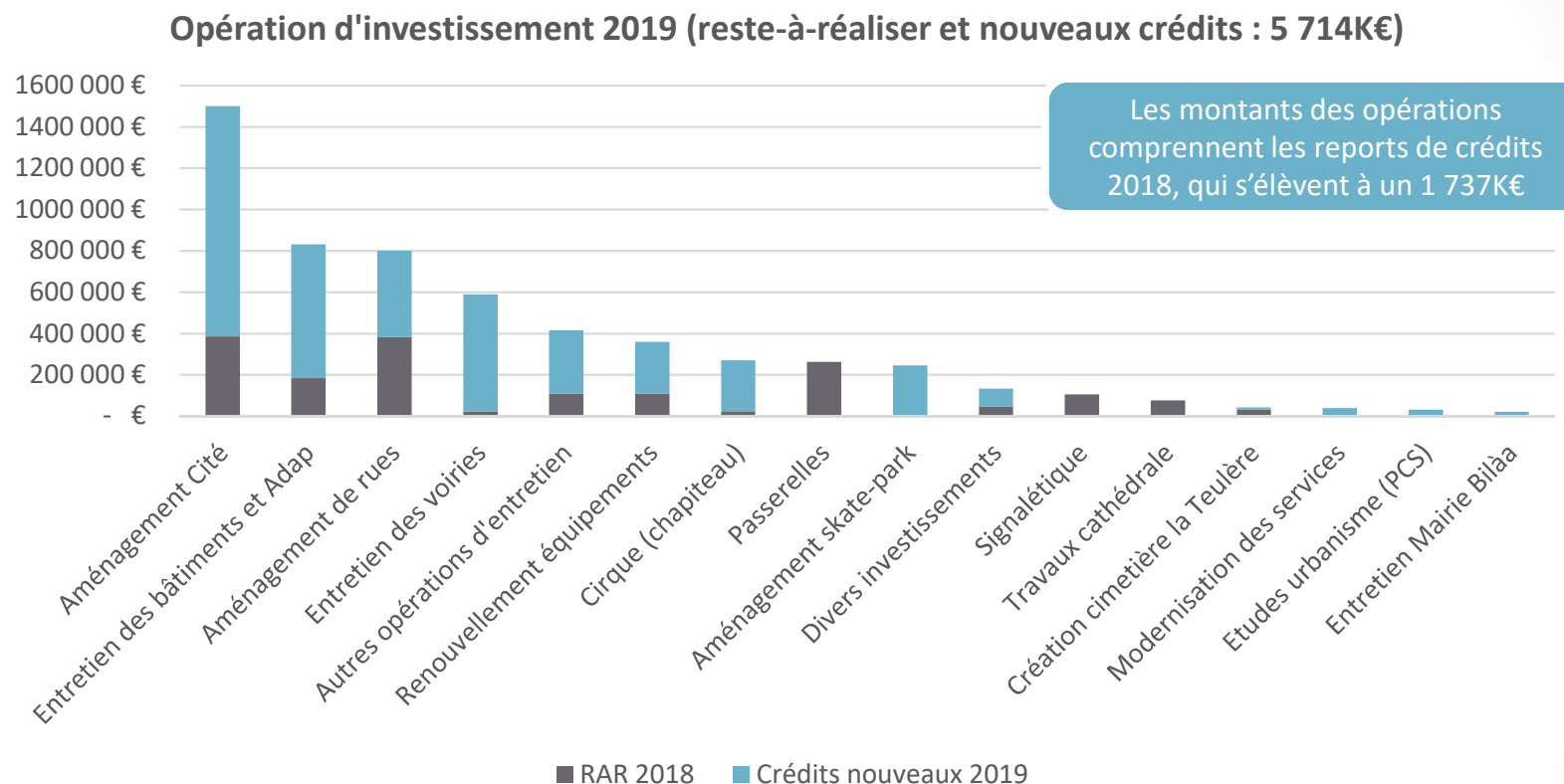
L'Excédent Brut de Fonctionnement, qui constitue le solde d'épargne primaire d'une Collectivité, conserve un niveau équivalent entre 2017 et 2019, ce qui signifie que l'augmentation de la fiscalité en 2018 a été absorbée par les baisses de recettes et les hausses de charges.

Entre 2014 et 2018, les baisses de dotations (-776K€) ont été beaucoup plus rapides et massives que les efforts pourtant conséquents réalisés sur les dépenses de fonctionnement, la réduction de 59K€ des charges courantes entre 2014 et 2018 résultant essentiellement des efforts portés sur la masse salariale (-121K€ sur la même période).

# Orientations d'investissement 2019

Analyse des opérations d'investissement programmées

# Opérations d'investissement 2019

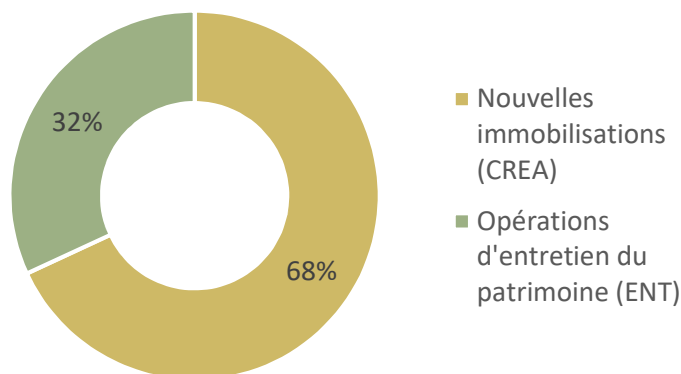


Les opérations d'investissement prévues sur l'exercice 2019 nécessiteraient **5 714K€** de crédits de paiement, dont 1737K€ de RAR.

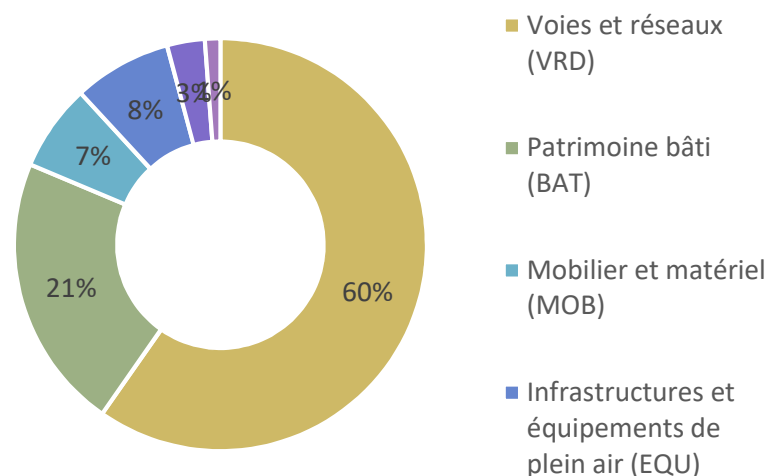
La fin des travaux d'aménagement de la Cité Historique requiert 1 500K€, les autres opérations importantes étant constituées de l'entretien du patrimoine (environ 1600K€ pour les bâtiments et la voirie).

# Analyse des investissements 2019

Ventilation des opérations d'investissement 2019 (5 709K€)



Typologie des opérations d'investissement 2019 (5 709K€)



Les investissements 2019 peuvent être ventilés en deux enveloppes distinctes :

1. les opérations concourant à créer de nouvelles immobilisations : 3 886K€
2. les opérations consistant à maintenir, entretenir ou rénover le patrimoine existant : 1 822K€

La part des dépenses d'entretien représente environ **32%** des investissements prévus en 2019 (21% en 2018). L'aménagement de la Cité et la restructuration de l'avenue Carrérot expliquent cette répartition. La part prépondérante des Voies et réseaux (60%) dans l'enveloppe globale d'investissement 2019 résulte également de ces opérations, auxquelles s'ajoutent les opérations d'entretien des voiries (588K€).

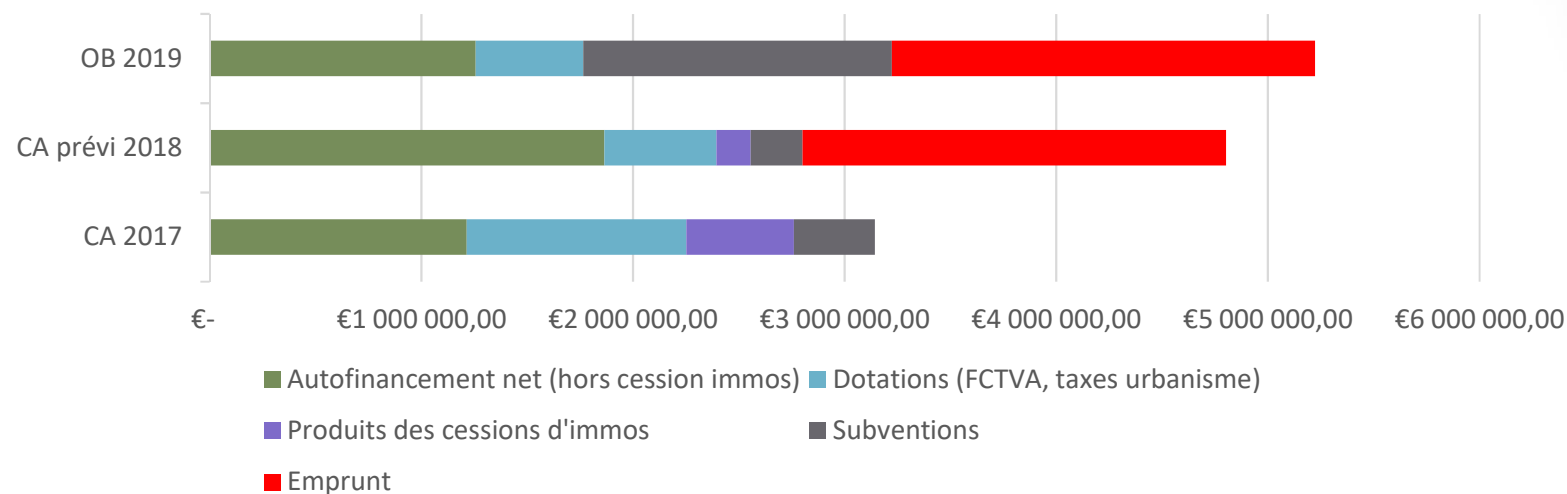


# Financement des investissements

Analyse du mode de financement des investissements

# Financement des dépenses d'investissement

## Mode de financement des investissements (2017-2019)

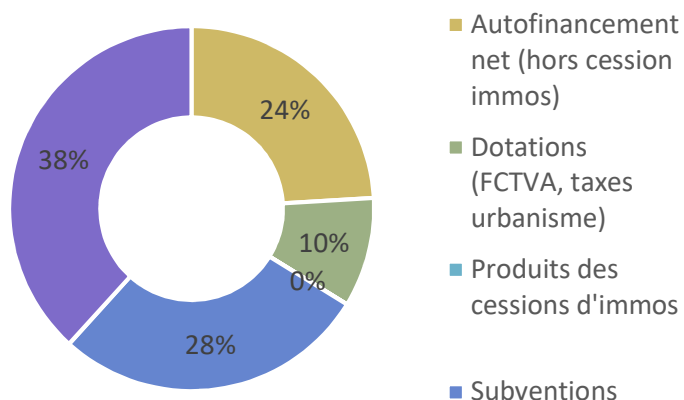


La comparaison du mode de financement des investissements permet d'observer l'évolution du recours à l'emprunt, qui est fonction des capacités d'autofinancement de la Commune et de ses besoins de financement.

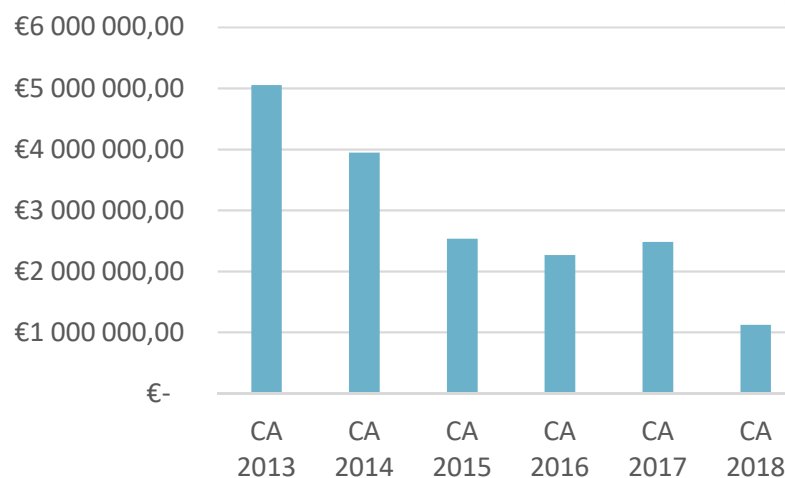
L'autofinancement est en régression : **1 257K€** en 2019, contre 1 865€ en 2018. Ce phénomène est à mettre en relation avec la dégradation de l'EBF analysée plus haut. En revanche, la part des subventions est importante (1 459K€), grâce aux financements extérieurs obtenus sur la Cité. Le besoin de financement généré par le programme d'investissement 2019 nécessitera de recourir au second emprunt contractualisé auprès du Crédit Mutuel, pour un montant de **2 000K€**.

# Structure des ressources d'investissement

Décomposition des ressources de financement (2019)



Evolution du Fonds de roulement au 31 décembre (2013-2018)



La décomposition des ressources de financement des investissements permet de mesurer la part relative des ressources propres (autofinancement, dotations et cessions d'immos) et des ressources externes (subventions et emprunts).

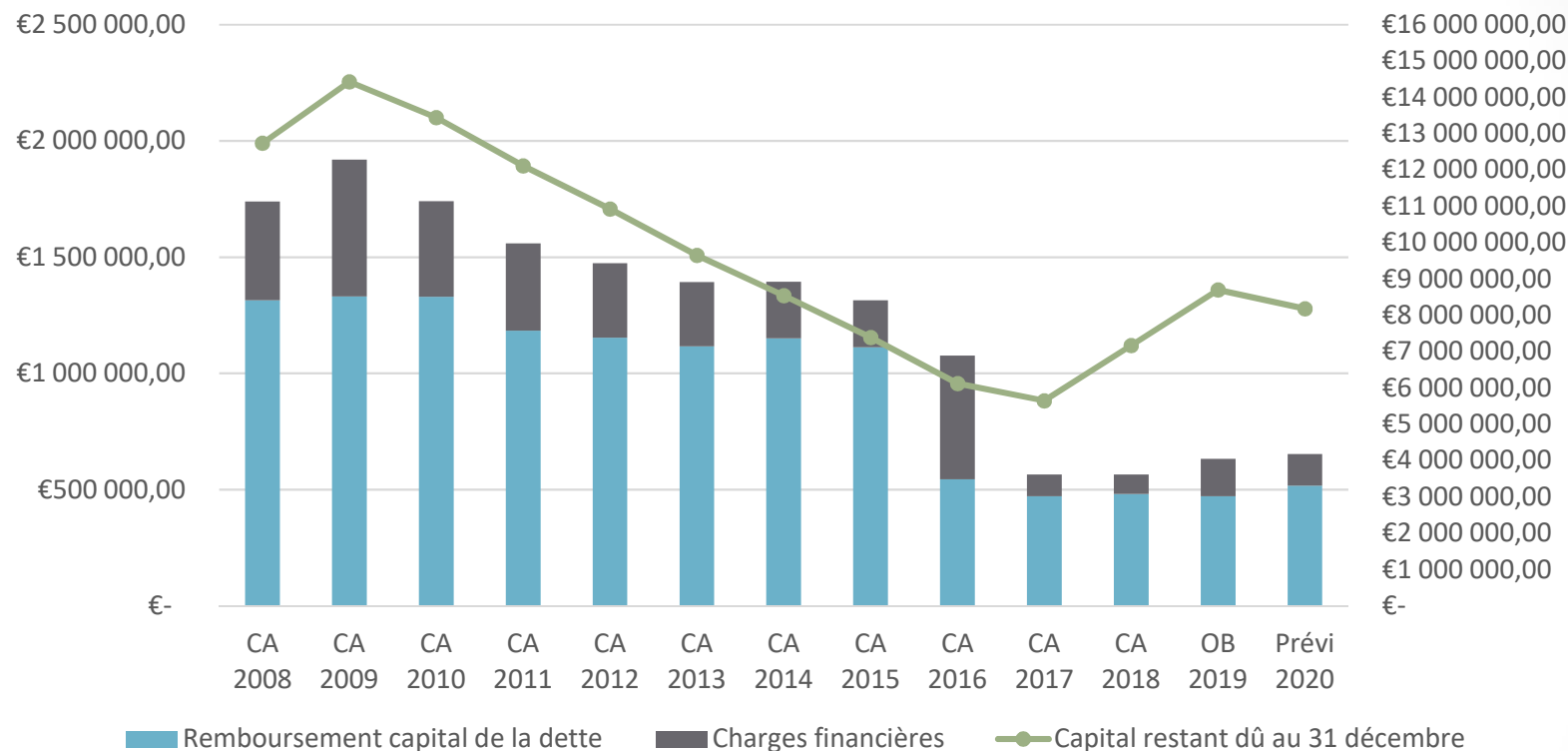
Les ressources propres financent 34% des investissements, contre 66% pour les ressources externes. Cette situation trouve son fondement dans la baisse tendancielle du fonds de roulement depuis 2013, et de l'emploi de la trésorerie largement excédentaire de la Commune pour financer les investissements sans recours à l'emprunt sur la période 2013-2017.

# Dette communale

Analyse de la dette

# Analyse de la dette et de l'annuité d'emprunt

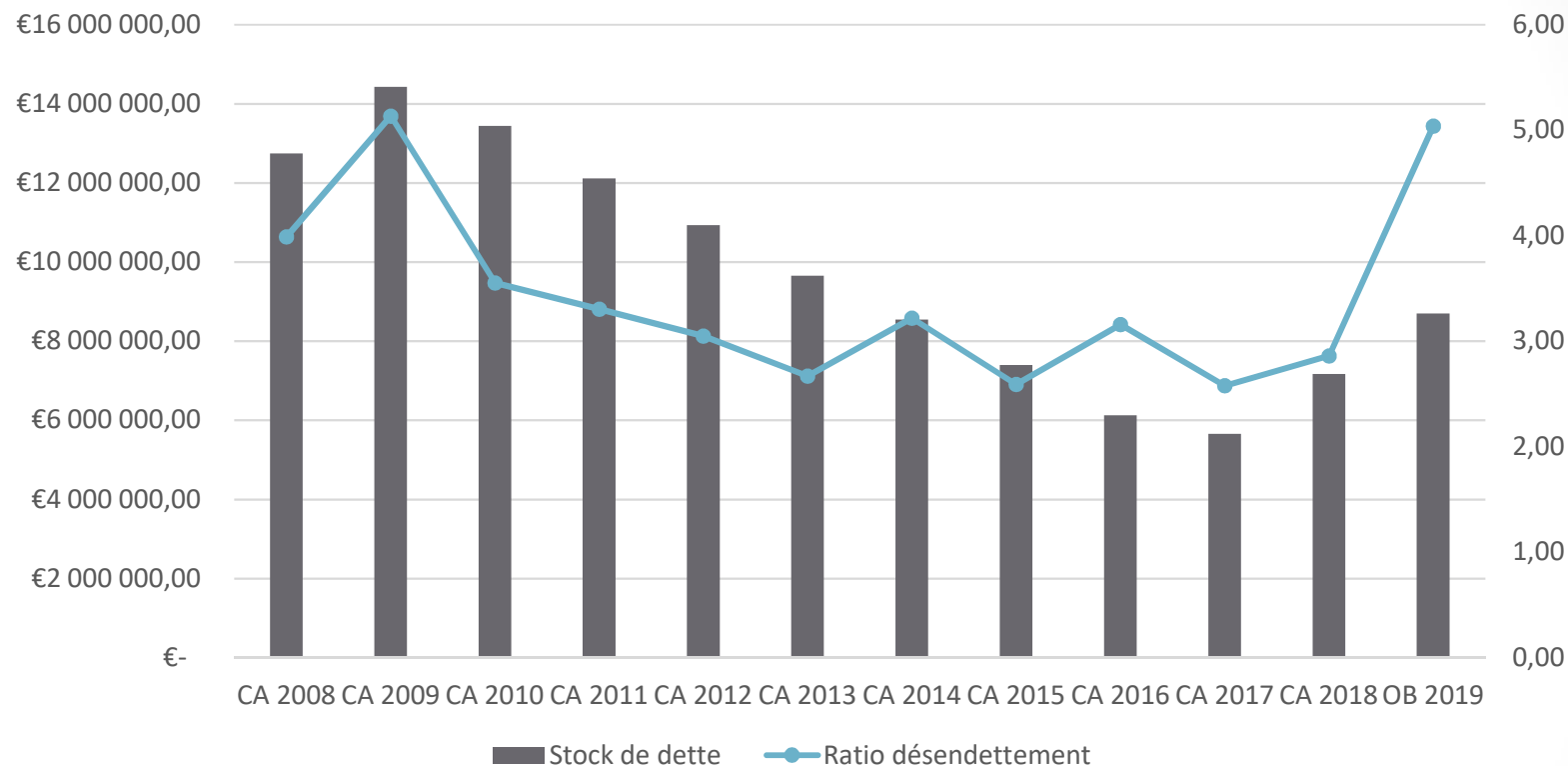
Evolution de l'annuité et du CRD Budget Principal (2008-2020)



Le recours à l'emprunt en 2019 engendre une augmentation mécanique du stock de la Commune, qui s'élèvera à **8 701K€** au 31 décembre, très en-deçà des 12 740K€ constatés en 2008. **La Commune a cependant poursuivi un désendettement constant entre 2009 et 2017.** Sur 12 exercices, la Commune aura eu recours à 7 000K€ d'emprunt.

# Le ratio de désendettement

## Evolution du ratio de désendettement (2008-2019)



Le ratio de désendettement, qui mesure la capacité théorique de la Collectivité à se désendetter dans le temps, demeure à un niveau très acceptable malgré les 4M€ d'emprunts réalisés successivement en 2018 et 2019 : il serait de **5,1 années** au terme de l'exercice, signe de la robustesse des structures financières de la Commune.

# Structure de la dette

## Etat prévisionnel de la dette et des emprunts au 31/12/2019

Prêteurs	CRD	Date réalisation	Type de taux	Taux d'intérêt	Catégorie	Durée résiduelle	Annuité 2019
Caisse Française de Financement Local	28 196 €	2003	Fixe	3,60%	A-1	0	28 450 €
Caisse des Dépôts et Consignation	655 012 €	2008	Fixe	4,47%	A-1	10	76 676 €
Crédit Agricole	4 487 771 €	2016	Fixe	1,12%	A-1	13	378 880 €
Crédit Mutuel	2 000 000 €	2018	Fixe	1,70%	A-1	24	98 869 €
Crédit Mutuel	2 000 000 €	2019	Fixe	1,70%	A-1	24	9 897 €

La dette du Budget Principal de la Commune ne présente aucun risque financier particulier : cinq prêts à taux fixe, tous classés en catégorie A-1 de la charte Gissler. Cet outil a été mis en place en 2009, afin de classer les prêts en fonction de leur complexité et de leur niveau de risque, et afin de donner une information financière lisible aux élus et aux citoyens.

L'encours le plus important (4 487K€) est issu du refinancement et du compactage effectués en 2016. Le second emprunt du Crédit Mutuel a été décaissé en janvier 2019.

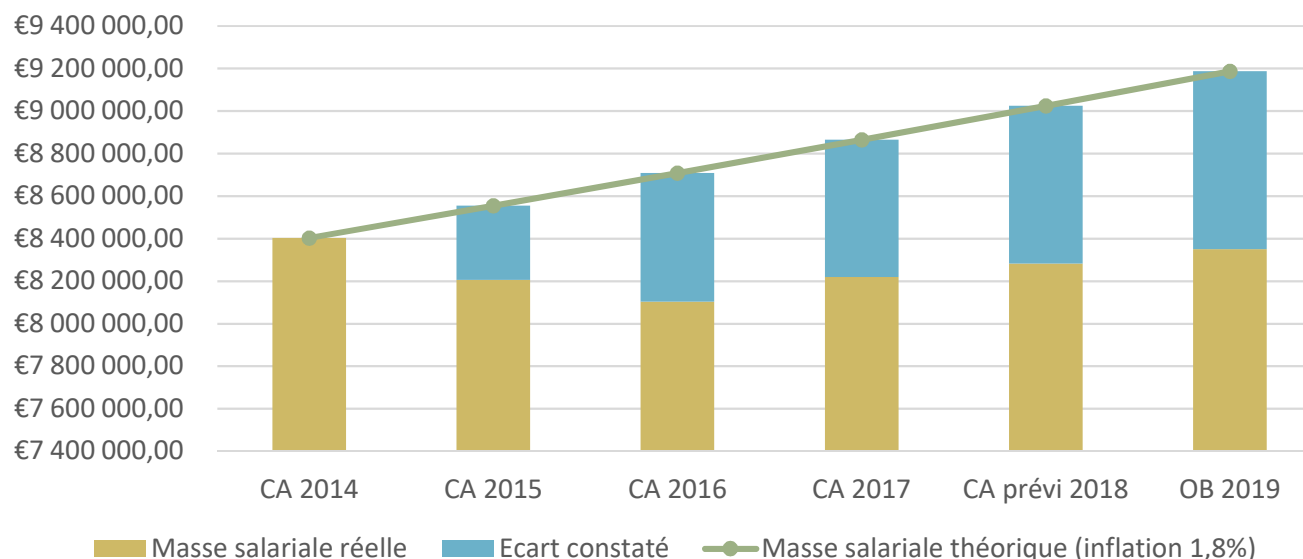
# La masse salariale

Analyse de la structure et de l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel



# Focus sur les charges de personnel

## Evolution comparée de la masse salariale (2014-2019)



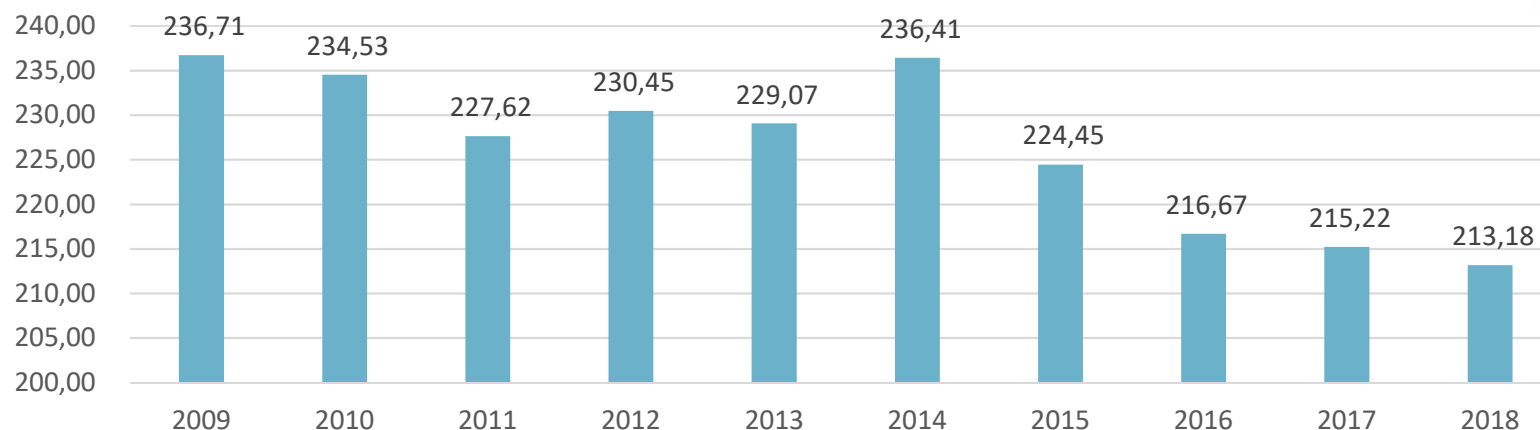
La masse salariale de la Commune a connu une diminution nette de **300K€** nette entre 2014 et 2016, suite aux efforts entrepris pour réduire les dépenses de fonctionnement.

La hausse observée en 2017 (1,4%) et 2018 (+0,8%) est moins rapide que l'inflation propre à la masse salariale (Glissement Vieillesse Technicité, augmentation des taux de cotisation, valeur de point, etc.), qui constitue le taux d'augmentation spontanée de la masse salariale à effectifs constants. Cette dernière est couramment estimée à 1,8%.

La **mise en œuvre du RIFSEEP** (nouveau régime indemnitaire de la fonction publique, que les textes rendent obligatoire) en 2018, qui a un coût de 120K€, a été en partie absorbée par des réductions d'ETP, et n'a eu qu'un effet faible sur la croissance de la masse salariale. Le gain attendu pour 2019 est de **836K€**.

# L'évolution des ETP

Evolution des Equivalents Temps Plein (2008-2018)\*



\*données issues des flux comptables du logiciel de paie

Les Equivalents Temps Pleins (ETP) permettent de ramener à une unité commune l'ensemble des emplois de la Collectivité, quels que soient leur catégorie, leur grade et leur quotité de temps de travail.

Les ETP ont connu une évolution en trois temps :

- Une première baisse entre 2009 et 2011 et une stabilisation en 2012-2013 autour de 230ETP
- Une croissance importante en 2014 (mise en place des rythmes scolaires)
- Une nouvelle forte baisse entre 2014 et 2018 pour atteindre 213 ETP

Depuis 2009, 23 ETP ont été supprimés, soit une baisse de **10%**. Cet indicateur traduit les efforts très importants réalisés par le personnel et dans l'organisation des services, d'autant plus que les missions exercées par la Commune n'ont pas diminué sur la même période.

# Structures des dépenses et des effectifs

**Structure de la masse salariale par type de statut (2018)\***

Statut	Effectifs	ETP	Coût (K€)
Titulaire	191	172,09	6 598
Stagiaire	4	3,61	113
Contractuel	59	30,09	1 004
Autre	20	7,38	208
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>213,18</b>	<b>7 924</b>

*\*données issues de l'analyse des flux comptables du logiciel de paie*

Les agents titulaires représentent la majorité des effectifs de la Commune (69,7%) et des charges de personnel (83,3%).

Les agents contractuels, employés sur des quotités de temps de travail et des durées très variables, représentent 21,5% des effectifs, mais seulement 12,7% des charges de personnel.

# Structures des dépenses et des effectifs

**Structure de la masse salariale par catégorie (2018)\***

Statut	Effectifs	ETP	Coût (K€)
Catégorie A	10	9,44	631
Catégorie B	44	34,18	1 430
Catégorie C	214	165,39	5 672
Autre	6	4,16	190
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>213,18</b>	<b>7 923</b>

*\*données issues de l'analyse des flux comptables du logiciel de paie*

Les agents de catégorie C représentent la majorité des effectifs (77,5%), à l'instar de la moyenne des Communes.

Le cadre d'emploi des Adjoints Techniques (catégorie C) constitue à lui seul 42,5% des ETP de la Collectivité, concentrés au sein des Services Techniques. Suivent le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs et celui des Adjoints d'Animation, qui représentent à part égale 11,5% des ETP.

Le taux d'encadrement pour 274 agents est d'environ 14% (principalement des agents de catégorie A et B).

# Structures des dépenses et des effectifs

## Structure de la masse salariale par composantes (2018)\*

Composantes	Coût (K€)	%
<b>Brut dont :</b>	<b>5 552</b>	<b>70,0</b>
Rémunération permanente	4 779	86,1
Heures complémentaires et supplémentaires	78	1,4
Primes et indemnités	695	12,5
<b>Cotisations patronales dont :</b>	<b>2 369</b>	<b>30,0</b>
Urssaf	1 011	42,7
Retraite	1 213	51,2
Assedic	40	1,7
CDG/CNFPT	105	4,4
<b>Autres Charges</b>	<b>2</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>7 923</b>	<b>100,0</b>

*\*données issues de l'analyse des flux comptables du logiciel de paie*

Les charges patronales représentent 30% de l'ensemble des charges de personnel, les cotisations « retraite » constituent plus de 50% des charges patronales.

A noter que les dépenses « hors-flux », comme la médecine du travail (14K€), le GUSO (17K€), les assurances statutaires (101K€), et les titres-restaurants (212K€), ne figurent pas dans le tableau d'analyse des composantes de la masse salariale, mais sont intégrées au chapitre 012.

# Déterminants de la masse salariale 2019

Facteurs d'évolution	Coûts (K€)
Entrées de personnel	+140K€
Sorties de personnel	-185K€
<b>Bilan entrées/sorties</b>	<b>-45K€</b>
Avancements (échelons et grades)	+49K€
<b>Mesures individuelles</b>	<b>+49K€</b>
Mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire)	+25K€
Transfert primes/points (PPCR)*	+12K€
<b>Mesures générales</b>	<b>+37K€</b>
<b>Hors flux (dont titres-restaurants, GUSO, assurances, médecine travail)</b>	<b>+23K€</b>
<b>BILAN</b>	<b>+64K€</b>

*\*le PPCR comprend des reclassements et des revalorisations pour certains grades, générant de fait une augmentation de la MS*

La différence entre les sorties et les entrées de personnel est positive, et devrait générer un gain estimé à **45K€**.

Les mesures individuelles et générales représentent 86K€ :

- **50K€ de dépenses non arbitrables** (38K€ au titre des avancements d'échelons et 12K€ au titre du transfert primes/points), soit 58% de l'augmentation prévisionnelle de la MS sur 2019 (116K€)
- **36K€ de dépenses arbitrables** (11 K€ au titre des avancements de grades et 25K€ au titre du RIFSEEP)

Le coût supplémentaire du GUSO correspond à l'externalisation d'une partie de l'organisation des manifestations.

# Le Budget Patrimoine

Analyse des principaux indicateurs financiers et orientations  
budgétaires 2019

# Structures de fonctionnement

Rubriques	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017-2018
Recettes courantes	238 878 €	248 139 €	279 261 €	+12,5%
<i>Dont loyers</i>	234 969 €	239 531 €	257 606 €	+7,5%
Charges courantes	47 261 €	36 458 €	159 570 €	+341,6%
<i>Dont charges à caractère général</i>	47 261 €	35 997 €	49 570 €	+39,9%
<i>Dont reversement Budget Principal</i>	- €	- €	110 000 €	-

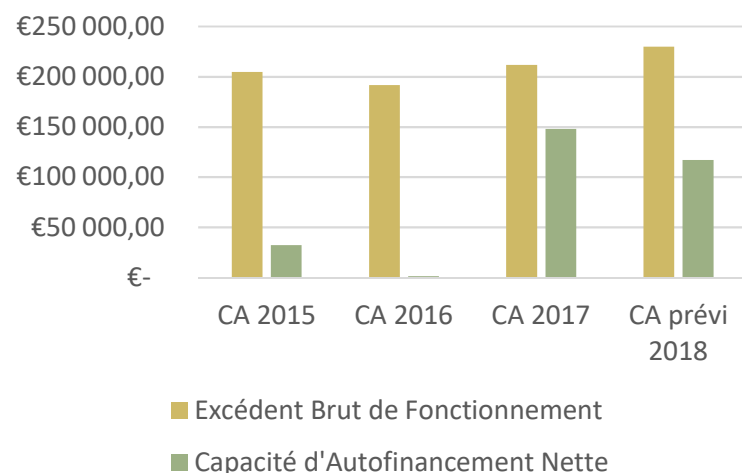
Les charges du Budget Patrimoine ont augmenté de près de 40% en 2018 (+14K€) avec la mise en service de la Maison de la Cité. Elles sont couvertes par les loyers des occupants du bâtiment (17K€) et les charges locatives refacturées (9K€).

Depuis 2018 et la fin des travaux de la Maison de la Cité, le budget est structurellement excédentaire, et dégage un résultat annuel d'environ 120K€. Ce fonds de roulement permet d'abonder le Budget Principal d'un reversement situé dans une fourchette de 100K€ à 110K€.



# Indicateurs financiers

## Evolution des capacités d'épargne et d'autofinancement (2015-2018)\*



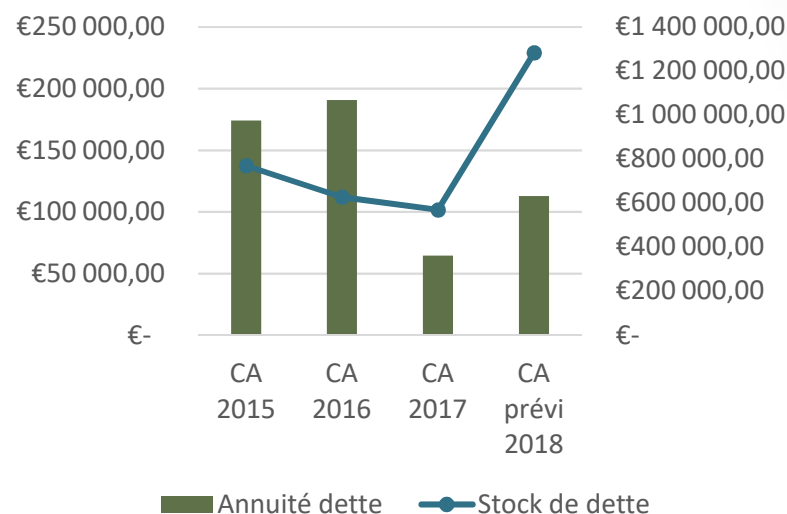
\*l'EBF et la CAF nette ont été calculés hors versement au Budget Principal, pour apprécier les capacités structurelles du Budget Patrimoine à dégager de l'épargne

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) progresse régulièrement depuis 2015 (+12,2%), soutenu par la progression des loyers et des charges contenues.

Le Budget Patrimoine a retrouvé une CAF nette positive depuis 2017, suite à l'opération de refinancement de la dette avec la Caisse d'Epargne, qui a eu pour effet de réduire l'annuité de 126K€. Celle-ci a augmenté en 2018 (+48K€), en raison de l'emprunt de 800K€ réalisé pour financer la Maison de la Cité.

Le Budget continue néanmoins à dégager un solde structurel durablement positif.

## Evolution de la dette (2015-2018)



# Structure de la dette

## Etat prévisionnel de la dette et des emprunts au 31/12/2019

Prêteurs	CRD	Date réalisation	Type de taux	Taux d'intérêt	Catégorie	Durée résiduelle	Annuité 2019
CDC	122 275 €	2007	Variable	Livret A + 1% marge	A-1	12	12 055 €
Caisse Epargne	110 775 €	2007	Variable	Eur12M + 0,135	A-1	2	33 719 €
Caisse Epargne	215 224 €	2016	Fixe	1,35%	A-1	10	21 186 €
Credit Agricole	744 939 €	2017	Fixe	1,28%	A-1	22	37 595 €

La dette du Budget Patrimoine de la Commune ne présente aucun risque financier particulier : deux prêts à taux fixe et deux prêts à taux variable, tous classés en catégorie A-1 de la charte Gissler.

L'encours le plus important (744K€) est lié au financement des travaux de rénovation de la Maison de la Cité. Les deux encours de la Caisse d'Epargne ont fait l'objet d'un refinancement en 2016, qui a permis de diminuer l'annuité.

# Orientations budgétaires 2019

Rubriques	CA 2018	OB 2019	Evolution
Recettes courantes	279 261 €	280 765 €	+12,5%
<i>Dont loyers</i>	257 606 €	258 894 €	+7,5%
Charges courantes	159 570 €	154 000 €	+341,6%
<i>Dont charges à caractère général</i>	49 570 €	54 000 €	+39,9%
<i>Dont reversement Budget Principal</i>	110 000 €	110 000 €	-
<b>Excédent Brut de Fonctionnement*</b>	<b>229 690 €</b>	<b>226 765 €</b>	<b>-1,3%</b>
<b>CAF Nette*</b>	<b>116 947 €</b>	<b>122 666 €</b>	<b>+5,2%</b>

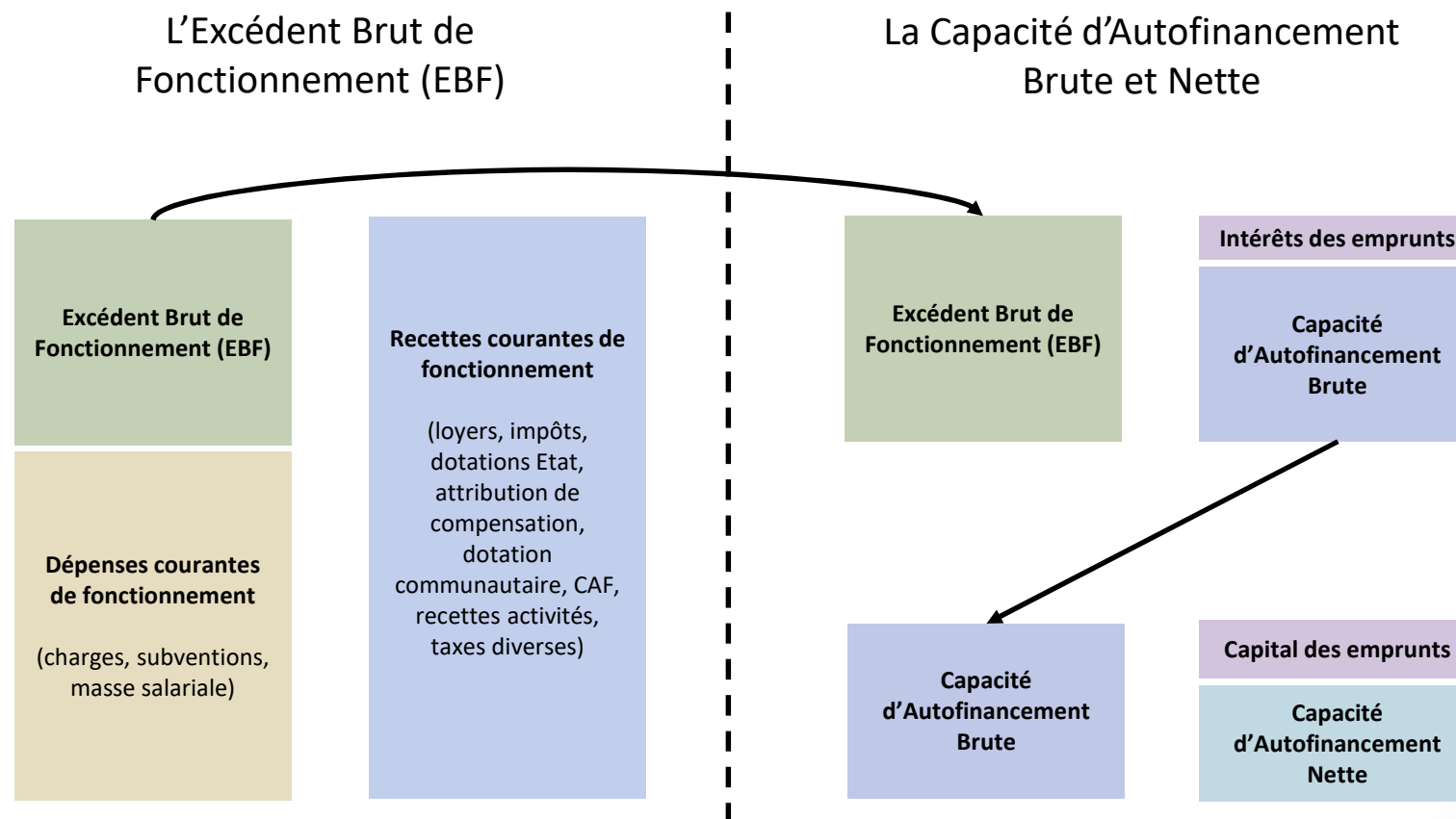
*\*l'EBF et la CAF nette ont été calculés hors versement au Budget Principal*

Les orientations budgétaires 2019 sont très proches des résultats du CA provisoires 2018.

Malgré une sensible baisse du remboursement des charges locatives de la Maison de la Cité, évaluées à un niveau trop élevé sur la première année de mise en service de la Maison de la Cité, l'EBF se maintient à un niveau stable, permettant d'envisager un nouveau versement de **110K€** au Budget Principal.

# Annexes

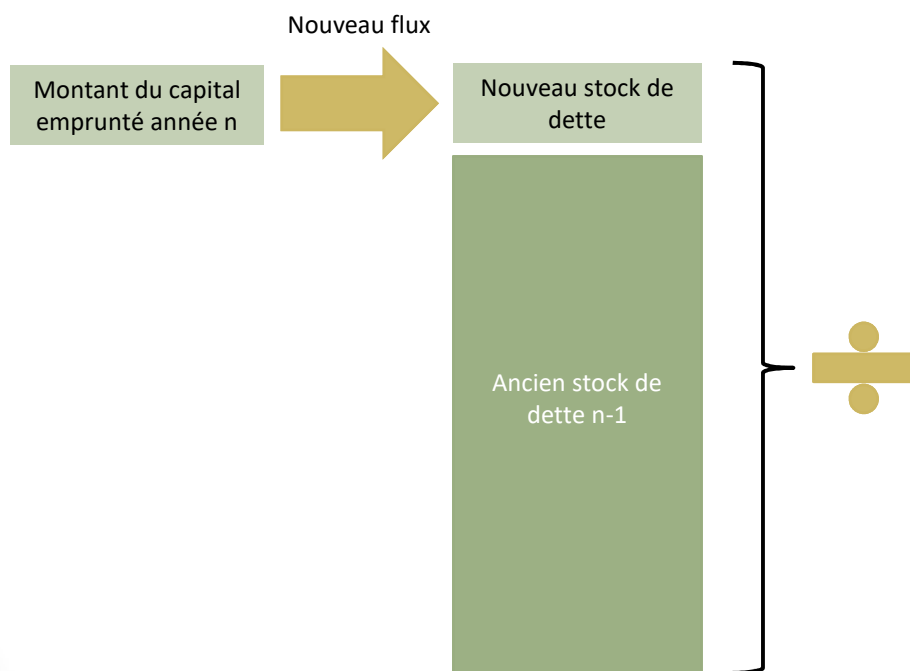
# Formation des capacités d'autofinancement



**Note** : plus l'annuité d'emprunt augmente, plus la CAF nette diminue. Pour maintenir un niveau de CAF nette constant en continuant à s'endetter, il est nécessaire d'agir sur les recettes et/ou les charges de fonctionnement, afin de soutenir l'EBF qui permet de faire face aux échéances d'emprunt (remboursement intérêts + capital).

# La dette : flux, stock et ratio de désendettement

## La formation du stock de dette (ou encours)



## Le calcul du ratio de désendettement

=

Ratio de désendettement (exprimé en année)

**Note :** en rapportant le stock total de dette à la Capacité d'Autofinancement Brute, le ratio de désendettement exprime le nombre d'années que mettrait théoriquement la Commune à rembourser le capital de ses emprunts en utilisant toute l'épargne qu'elle dégage.

# Abréviations et acronymes

- CAF : Capacité d'Autofinancement
- CAF : Caisse d'Allocation Familiale
- CDAPP : Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées
- CICE : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi
- DCP : Direction Citoyenneté Proximité
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DGS : Direction Générale des Services
- DRM : Direction des Ressources et des Moyens
- DSF : Direction de la Solidarité et de la Famille
- DTDD : Direction du Territoire et du Développement Durable
- DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
- EBF : Excédent Brut de Fonctionnement
- EPCI : Etablissement Public à Fiscalité Propre
- FDR : Fonds de Roulement
- FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- LF : Loi de Finances
- PIB : Produit Intérieur Brut
- RAR : restes-à-réaliser
- SIG : Soldes Intermédiaires de Gestion
- SPL : Société Publique Locale
- TFB : Taxe sur le Foncier Bâti
- TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti
- TH : Taxe d'Habitation
- UE : Union Européenne